

# Liste des délibérations

## du 21 novembre 2024

**DATE DE CONVOCATION**

13 novembre 2024

**DATE D’AFFICHAGE**

22 novembre 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS****EN EXERCICE** : 15**PRÉSENTS** : 12**VOTANTS** : 15

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WANNEHAIN s’est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Luc LEFEBVRE, Maire.

**Assistaient à la réunion :**

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Michel DEMEURE, Perrine PANAROTTO, Stéphane VITIGE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Marianne KERRICH, Nicole DEWAILLY, Brigitte COLLET.

**Excusés :**

Christelle VANHERSECKE donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE, Isabelle ROBION donne pouvoir à Brigitte COLLET, Laurent SCHOLART donne pouvoir à Dominique REMY.

**Secrétaire de séance :**

Jean-Gabriel DEPINOY

Numéro	Objet de la délibération	Décision
	Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 17 octobre 2024	Avis du conseil municipal : Favorable à l’unanimité.
2024-11-21-4.2	Décision prises par la commission des aides individuelles	Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu’il a été sollicité par la Commission d’Aide Sociale (réunion du 29/10/2024) pour l’octroi de 4 bons d’achat d’une valeur de 100 euros chacun, soit un montant total de 400 euros pour une habitante de la Commune. Ces bons seront valables dans le magasin SUPER U de CAMPHIN-EN-PEVELE.  Avis du Conseil Municipal : Favorable à l’unanimité.
2024-11-21-6.1	Révision des tarifs et modification du règlement de location du foyer associatif	Monsieur Alain FOURNIER, adjoint aux finances rappelle les tarifs actuels et modalités de location du foyer associatif. Il propose aux membres du conseil municipal de ne pas modifier les tarifs de location fixés par délibération du conseil municipal 25 Novembre 2021. En revanche, dans le cas de la présence d’un food-truck sur place, il propose de majorer de 200 euros les tarifs actuels pour compenser les dépenses énergétiques. Le règlement de location du Foyer Associatif sera modifié dans ce sens. Par ailleurs, le règlement modifié fera apparaître que le rechargement de véhicule électrique est strictement interdit.  Avis du Conseil Municipal : Favorable à l’unanimité.
2024-11-21-6.2	Renouvellement d’adhésion à « Ma Mairie En Poche »	Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour le renouvellement du contrat pour l’application mobile « Ma Mairie en Poche » arrivant à échéance. La nouvelle adhésion se terminera le 31/10/2025. <u>Celle-ci sera désormais renouvelée annuellement par tacite reconduction</u> Tarif de l’adhésion : 239,40€ TTC Cette application mobile permet à la collectivité de publier des actualités en temps réel à destination des habitants.  Avis du Conseil Municipal : Favorable à l’unanimité.

2024-11-21-6.3	Durée d'amortissement des subventions d'équipement	<p>Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'amortir la subvention d'équipement de 535,00€ sur 1 an sur le budget 2024.</p> <p>Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.</p>
2024-11-21-6.4	Décision modificative n°1	<p>Monsieur Alain FOURNIER, 1<sup>er</sup> adjoint aux finances, présente au conseil municipal le projet de la décision modificative n°1 annexé à la présente délibération qui vise à amortir la subvention d'équipement.</p> <p>Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.</p>
2024-11-21-6.4 (Annexe 1)		
2024-11-21-6.5	Proposition du CDG 59 pour les assurances statutaires	<p>Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion du Nord pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2028 et en rappelle les points majeurs.</p> <p>Ce type de contrat groupe couvre les risques suivants : décès, maladie/paternité/adoption, maladie ordinaire / longue maladie / longue durée, temps partiel thérapeutique, congé pour invalidité temporaire imputable au service</p> <p>Taux de cotisation : 6.55%</p> <p>Franchise retenue : franchise de 30 jours consécutifs en maladie ordinaire</p> <p>Option proposée : la commune peut garantir les risques financiers découlant de l'indisponibilité des agents relevant du régime général et affiliés à l'Ircantec au taux de 1.10%</p> <p>La commune participe aux frais d'intervention du CDG59 à raison de la masse salariale déclarée chaque année auprès du prestataire d'assurances. La participation est fixée à 6% de la prime acquittée et pourra être révisée chaque année par le Conseil d'administration du CDG59.</p> <p>Après avoir exposé tous ces éléments, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à l'adhésion de la Commune au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG59 2025-2028 et propose de décliner l'offre au motif que le coût serait trop élevé pour notre commune.</p> <p>Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.</p>